

Mont de Trême

Ensemble éolien de la CCALM

la Côte Noire

la Demie Lieue

Projet éolien du Santerre



Photomontage du projet éolien et des parcs pris en compte pour l'étude des impacts cumulés. Photomontage dans un angle de 60°  
Photomontage à observer à une distance de 35 cm pour conserver le réalisme de la vision humaine

Commentaire	Ce photomontage a pour objectif de simuler une vue depuis l'est depuis les axes routiers majeurs RD337 et RN17 (axes de découverte inventorié dans l'Atlas des paysages de la Somme). Le projet compose un seul parc avec le projet accordé de la Côte Noire. D'autres parcs éoliens se lisent en arrière-plan (> 13 km).
-------------	---

### III. Analyse des impacts paysagers

#### III.8. Analyse des impacts cumulés avec les projets soumis à l'avis de l'autorité environnementale et ICPE 8.2. Autres projets qu'éoliens

Seuls **deux projets** se situent à proximité du parc éolien du Santerre.

Sur la **commune de Fouquescourt**, la société PEUGNIEZ a obtenu une autorisation d'**augmentation de prélèvement sur un forage existant**. Celui-ci se situe au Sud du village de Fouquescourt, à plus de 1000m de la zone potentielle d'implantation.

L'artère du Santerre est pour sa part un **projet de canalisation de gaz** porté par GRDF. L'enquête publique a eu lieu à l'automne 2014. Cette artère s'inscrit en doublement de la canalisation de gaz déjà existante, soit à 350m environ des premières éoliennes. Le poste de détente de Chilly se situe au Nord de la commune.

Ces deux projets n'auront pas d'impact paysager, excepté à l'échelon très local pour le poste de détente de gaz au Nord de Chilly.

Il n'y aura donc **aucun impact cumulé avec le parc éolien du Santerre pour ces deux projets**.

### III. Analyse des impacts paysagers

#### III.8. Analyse des impacts cumulés avec les projets soumis à l'avis de l'autorité environnementale et ICPE 8.3. Synthèse

##### **Synthèse**

**Les impacts cumulés sont faibles à l'échelle éloignée, modérés à forts à l'échelle rapprochée.**

Le parc du Santerre se regroupe avec le parc accordé de la Côte Noire qui lui est limitrophe à l'Est, et le parc de Bois Madame en instruction et limitrophe à l'Ouest. Les trois parcs se succèdent sur le plateau sur une distance d'environ 5,5 km d'Ouest en Est, sans bourg entre ces trois parcs.

Le projet du Santerre est défini en cohérence avec le parc accordé de la Côte Noire, dans l'objectif de créer un seul ensemble éolien, les deux formant un parc composé de 5 lignes parallèles orientées Nord/Sud sur 2,5 km d'Est et Ouest. Le parc en instruction de Bois Madame s'ajoute à l'Ouest du projet du Santerre, augmentant l'emprise Est/Ouest de cet ensemble éolien.

En s'éloignant, le projet se regroupe aussi avec les autres parcs les plus proches que sont les parcs au Nord de Rosières-en-Santerre au Nord, Hallu Punchy et Fresnoy-Liancourt à l'Est, Ouest Royen au Sud, Caix et Demie-Lieue à l'Ouest.

L'implantation du **parc du Santerre reprend la logique de lignes parallèles Nord/Sud du parc accordé de la Côte Noire, ainsi que le même gabarit d'éoliennes**. L'implantation du projet du Bois Madame n'était pas connue lors de la définition du parc du Santerre. Les trois parcs constituent un seul parc éolien dans les vues d'ensemble.

Le parc du Santerre est proposé dans le pôle de densification du Schéma Régional Eolien, sur le même plateau et en continuité du parc de la Côte Noire. L'objectif du projet est créer une extension du parc de la Côte Noire sans créer un nouveau site éolien et en étant localisé à une interdistance d'environ 5km de l'ensemble éolien au Nord de Rosières et du parc de l'Ouest Royen.

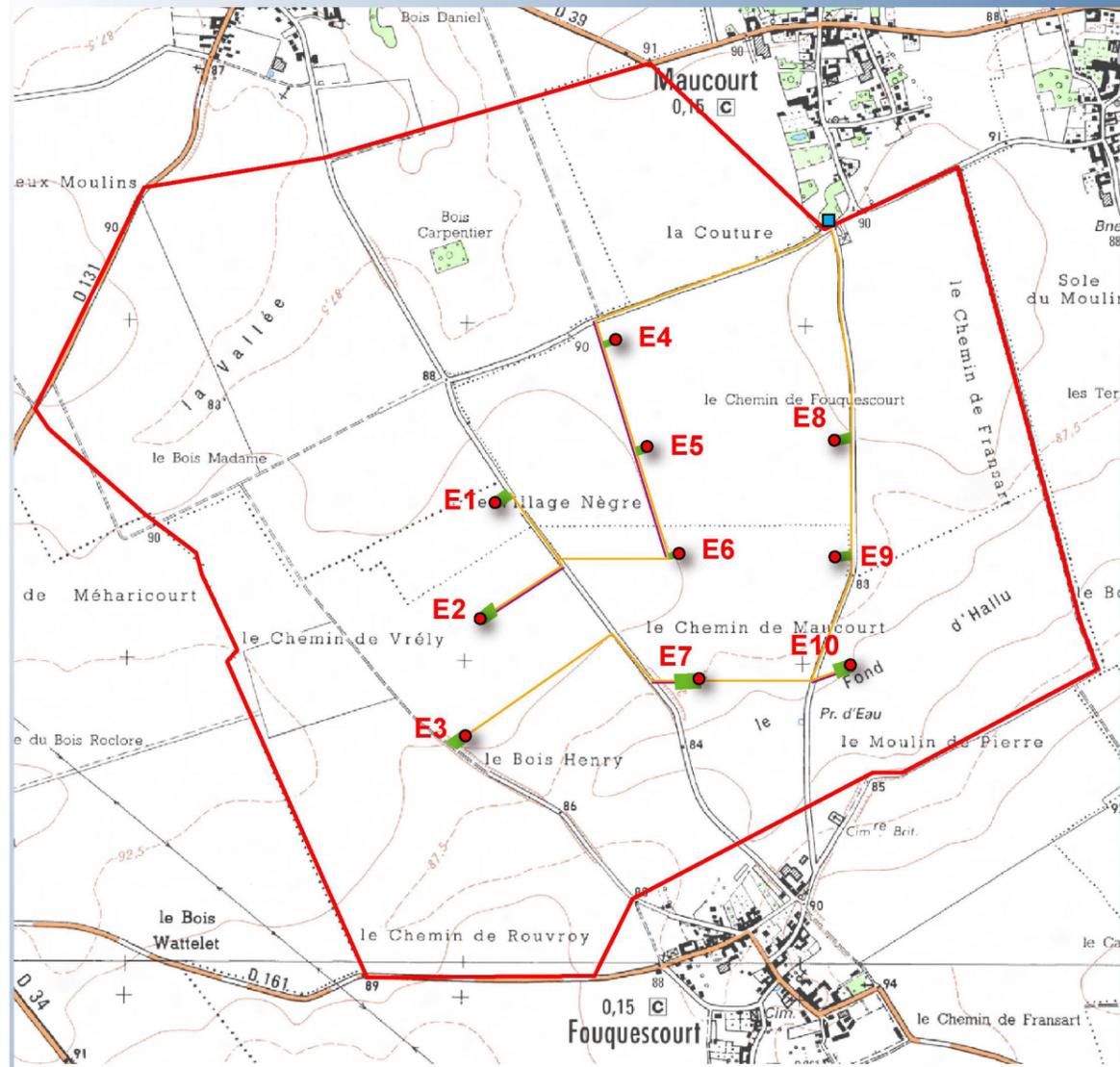
Les impacts les plus forts concernent l'habitat proche, puisque le projet du Santerre ajoute des perceptions proches d'éoliennes et / ou augmente l'angle de vue sur des éoliennes proches par rapport au parc accordé de la Côte Noire et au parc en instruction de Bois Madame. C'est notamment le cas pour les vues vers le Nord depuis Fouquescourt et vers le Sud depuis Méharicourt, Maucourt, Chilly. Depuis l'Est et l'Ouest, le projet se lit dans le même cône de vue que les parcs limitrophes, avec le parc de la Côte Noire et celui de Bois Madame en avant ou arrière-plan.

### III. Analyse des impacts paysagers et mesures

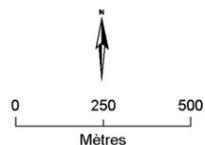
#### III.9. Analyse des impacts à l'échelle du site 9.1. Impacts paysagers sur le plateau

##### ACCES, CABLAGE ET POSTE DE LIVRAISON

Projet éolien du Santerre



- Eolienne
- Zone potentielle d'implantation
- Poste de livraison
- Cablage, liaison électrique
- Plate-forme de travaux
- Chemin d'accès



Sources : ETD, Idex, Scan25 ©IGN, 2015.

carte 54 : accès, cablage et poste de livraison

Les activités liées à la période de chantier et celles d'exploitation peuvent induire des modifications temporaires ou permanentes à l'échelle immédiate du site d'implantation. Celles-ci concernent particulièrement les structures connexes.

##### Éléments temporaires



- Une base de vie sera installée pour les ouvriers seulement pour la période de chantier.
- Différents engins nécessaires au montage des éoliennes seront présents sur le site lors des travaux (grue...).



Ces aspects sont traités précisément dans l'étude d'impact générale. Les modifications temporaires les plus remarquables concerneront l'aménagement des aires de levage et des accès. Le paysage sera modifié par la présence du chantier (notamment les grues). Cependant ce chantier sera court dans le temps, et les perceptions concernent surtout le périmètre d'étude rapproché et immédiat. Concernant le patrimoine, les travaux ne seront pas visibles depuis les monuments historiques.

En s'éloignant du site éolien, la perception des grues diminue fortement. Les impacts visuels seront très faibles.

Fig.85 et 86. Exemples de chantier de construction d'un parc éolien

##### Éléments permanents autour des éoliennes

La description des plateformes et accès aux éoliennes est faite dans l'étude d'impact générale. Leur impact est limité en comparaison avec les éoliennes, ces éléments ne sont visibles qu'à l'échelle du site.

- Les éoliennes sont majoritairement implantées en bordure des chemins existants, permettant ainsi de minimiser l'emprise sur les parcelles agricoles. Les chemins sont renforcés et élargis à 5m minimum. Les chemins resteront utilisables par les autres usagers.
- La couleur des éoliennes sera blanc mat pour satisfaire aux contraintes aéronautiques. Aucun traitement de couleur spécifique ne sera réalisé en pied d'éolienne. Les transformateurs sont intégrés dans l'éolienne (modèle Vestas V90 2MW).
- Les plateformes seront identiques aux chemins d'accès (grave de couleur claire). La plateforme de levage en phase de travaux sera ensuite réduite pour la phase exploitation limitant ainsi l'emprise sur le parcellaire.



Les questions environnementales font partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc.

Cette conception doit tout d'abord s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, y compris au niveau des choix fondamentaux liés au projet (nature du projet, localisation, voire opportunité).

Cette phase est essentielle et préalable à toutes les autres actions consistant à minimiser les impacts environnementaux des projets, c'est-à-dire à réduire au maximum ces impacts et en dernier lieu, si besoin, à compenser les impacts résiduels après évitement et réduction. C'est en ce sens et compte-tenu de cet ordre que l'on parle de séquence « éviter, réduire, compenser ».

La séquence « éviter, réduire, compenser » les impacts sur l'environnement concerne l'ensemble des thématiques de l'environnement, et en particulier les milieux naturels mais aussi la thématique paysagère.

Dans la conception et la mise en oeuvre de leurs projets, les maîtres d'ouvrage doivent définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible compenser leurs impacts sur l'environnement.

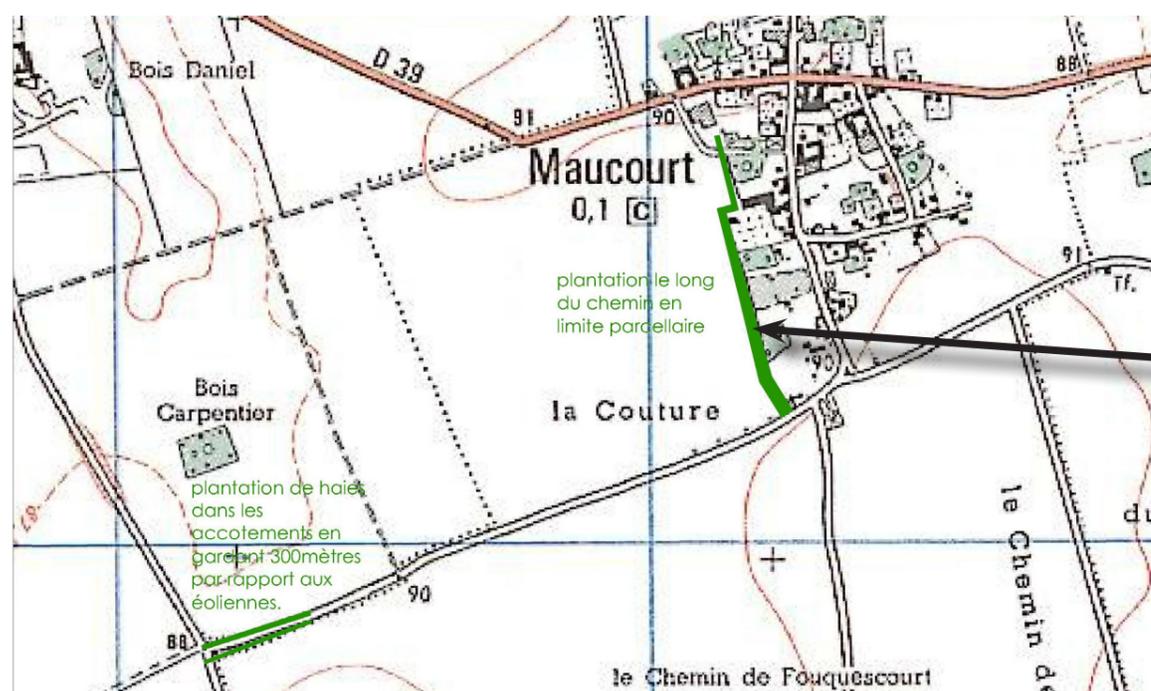
Cette démarche doit conduire à prendre en compte l'environnement le plus en amont possible lors de la conception des projets.

Type de mesure	Objectif	Application au projet
Les mesures d'évitement	Il s'agit des dispositions prises dès la conception du projet et qui visent à réduire, voire même à éviter certains impacts possibles du projet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'une cohérence avec le parc accordé limitrophe de la Côte Noire.</li> <li>- Attention portée aux vues depuis les bourgs proches lors de la définition de l'implantation.</li> <li>- Attention portée aux aménagements connexes (chemins, plateformes, poste de livraison).</li> </ul>
Les mesures de réduction	Elles cherchent, dans la mesure du possible, à réduire ou à supprimer les impacts de la variante retenue.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Balisage lumineux synchronisé au sein du parc (coût intégré dans le projet).</li> <li>- Proposition de plantation de haies aux habitants dont les jardins sont tournés vers le projet (à Fouquescourt) et implantation d'une haie au Sud-Ouest du bourg de Maucourt. Les essences qui seront utilisées sont précisées par le porteur de projet. Estimation du coût de la mesure : 500 € pour 10 mètres linéaires de haies soit 40 000 euros pour 800 mètres linéaires.</li> <li>- Positionnement du poste de livraison dans une parcelle au Sud du bourg de Maucourt au sein de la trame bâtie et des jardins. Habillage du poste de livraison d'un bardage bois. Coût de la mesure inclus dans le prix du projet.</li> </ul>
Les mesures de compensation	Ce sont les mesures prises pour compenser les impacts effectifs de la variante retenue qui n'auront pu être évités, supprimés ou réduits ni lors de la conception du projet, ni par les mesures réductrices.	Les mesures mises en place pour le projet éolien du Santerre concernent le volet écologique.
Les mesures d'accompagnement	Un pourcentage du budget du parc sera dédié à la création de projets pour les habitants et usagers du site.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfouissement de la ligne électrique 20 000 Volts localisée sur le site du projet Estimation du coût de la mesure : 250 000 €.</li> <li>- Aménagement de la parcelle accueillant le poste de livraison (restauration écologique et paysagère d'une parcelle actuellement utilisée pour un dépôt de ferrailles). Estimation du coût de la mesure : 60 000 €.</li> <li>Il est envisagé dans un second temps de travailler avec la commune sur une ouverture du jardin au public. Une demande de permis spécifique sera alors effectuée.</li> <li>Les essences qui seront utilisées sont précisées par le porteur de projet. Il en est de même des garanties de faisabilité de ces mesures.</li> </ul>

Tableau 28 : Mesures paysagères



Photomontage des postes de livraison (source : Vents des Champs)



carte 55 : Aménagements à Maucourt

La définition du projet a pris en compte les recommandations paysagères concernant la cohérence avec le parc éolien de la Côte Noire. Les vues depuis les bourgs les plus proches au Nord (Maucourt et Méharicourt) ont été prises en compte lors du travail sur la définition de l'implantation, ainsi que depuis Fouquescourt localisé au Sud.

La localisation du postes de livraison dans une parcelle en bordure du bourg de Maucourt limite fortement son impact visuel. Un aménagement de la parcelle accueillant le poste de livraison est aussi prévu en mesure d'accompagnement. Ces parcelles sont actuellement en friche. Jusque récemment, elles étaient occupées par un dépôt de ferraille (cf. étude d'impact générale). La construction du poste de livraison sera accompagnée d'un aménagement paysager et écologique qui permettra une véritable réhabilitation de la parcelle (cf. détails dans l'étude d'impact générale).

Afin de limiter l'impact visuel du poste de livraison, sa volumétrie sera traitée simplement par une toiture plate. Le bâtiment d'une hauteur de 2,67 m pourra être ainsi facilement dissimulé derrière les bosquets et les plantations d'arbres fruitiers.

Un chemin stabilisé et pavé sera créé dans le prolongement du bâtiment afin d'ordonner l'aménagement paysager en fond de parcelle. Des arbres et arbustes fruitiers seront plantés. Le jardin sera également structuré ponctuellement par des murets en pierres. Le choix des arbres implantés sera effectué afin de favoriser la biodiversité : implantation de variétés locales et anciennes, choix d'espèces favorables à la biodiversité. Il en sera de même pour les espaces herbacés.

Pour les essences arbustives, la liste ci-dessous présente des essences possibles (liste non exhaustive) :

- Bourdaine (*Frangula alnus*)
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
- Cornouiller mâle (*Cornus mas*)
- Noisetier (*Corylus avellana*)
- Fusain (*Euonymus europaeus*)
- Groseiller sauvage (*Ribes rubrum*)
- Houx (*Ilex aquifolium*)
- Prunellier (*Prunus spinosa*)
- Sureau noir (*Sambucus nigra*)
- Troène (*Ligustrum vulgare*)
- Viorne lantane (*Viburnum lantana*)
- Viorne obier (*Viburnum opulus*).

Il est envisagé dans un second temps de travailler avec la commune sur une ouverture du jardin au public. Une demande de permis spécifique sera alors effectuée.

Pour limiter l'impact visuel depuis les habitations les plus proches, des plantations de haies sont proposées par le porteur de projet. Les essences implantées seront les mêmes que celles présentées ci-dessus autour du poste de livraison. Ces plantations ajouteront un plan intermédiaire entre l'observateur et le parc éolien sur le plateau. Cela concerne :

- le Sud Ouest du bourg de Maucourt (cf. carte ci-contre), cette haie présente aussi un intérêt en termes écologiques,
- les habitations de Fouquescourt tournées vers le projet : il est proposé une plantation de haies en fond de jardin pour les riverains qui en feront la demande.

Pour des raisons techniques (proximité à l'éolienne E9), l'enfouissement de la ligne électrique 20 000 Volts qui traverse le plateau du projet est prévu sur l'ensemble de la zone potentielle d'implantation du projet éolien du Santerre.

Le tableau ci-dessous synthétise les impacts paysagers. Les critères pris en compte pour définir les impacts sont identiques à ceux étudiés pour définir les sensibilités dans l'état initial.

**L'impact paysager du parc éolien du Santerre est globalement faible à l'échelle éloignée. Il est modéré à l'échelle rapprochée.**

En effet, le projet se regroupe avec le parc accordé de la Côte Noire qui lui est limitrophe à l'Est. Dans les vues d'ensemble ces deux parcs en constituent visuellement un seul, et le parc du Santerre a été défini en cohérence avec ce parc (lignes parallèles Nord/Sud, même gabarit d'éoliennes). Le projet se regroupe aussi avec le parc en instruction de Bois Madame qui lui est limitrophe à l'Ouest, ainsi que les deux parcs accordés de Fresnoy Liancourt et Hallu Punchy localisés à environ 3 km à l'Est. Les trois parcs éoliens (parc de Bois Madame, parc du Santerre, parc de la Côte Noire) qui se succèdent d'Ouest en Est sur le plateau forment un nouveau groupe éolien. Les impacts les plus forts concernent l'habitat proche pour lequel le projet du Santerre augmente les angles de vues d'éoliennes proches par rapport au parc accordé de la Côte Noire et au parc en instruction de Bois Madame. Il n'y a pas de bourgs entre les parcs de Bois Madame, du Santerre et de la Côte Noire, l'habitat est localisé au Nord et Sud de cet ensemble, avec des perceptions d'un groupe d'éoliennes sur environ 180° en considérant les parcs du Santerre, de Bois Madame et de la Côte Noire. En s'éloignant, le projet se regroupe aussi avec les parcs existants, notamment ceux au Nord de Rosières-en-Santerre (exemples des vues depuis le Nord de la vallée de la Somme), et de l'Ouest Royen, tous deux à environ 5 km du projet. Cette interdistance avec ces parcs est en accord avec les recommandations du Schéma Eolien Régional de développer l'éolien (pôle de densification du secteur B), tout en conservant des espaces sans éoliennes entre les parcs.

Thématique	Impacts
Contexte paysager éloigné	<p><b>Faibles</b></p> <p>Vues proches à lointaines sur le parc éolien dans le paysage des plateaux d'openfields du Santerre. Boisements ponctuant le plateau et ondulations du relief intervenant dans l'organisation des vues en s'éloignant du projet (vues partielles du projet). Selon les points et angles de vue parc perçu avec d'autres parcs éoliens : projet se regroupant avec les parcs existants du Nord de Rosières-en-Santerre et de l'Ouest Royen notamment.</p> <p>Projet éloigné des vallées (Somme, Avre, collines du Vermandois, Luce) sans impacts depuis les fonds de vallées. Vues du projet dans le paysage de plateau depuis les hauts de versants dont le Nord de la Somme.</p>
Contexte paysager rapproché	<p><b>Modérés</b></p> <p>Vues proches du parc éolien dans le paysage ouvert de plateau agricole du Santerre depuis l'habitat et les axes routiers. Projet visible depuis certains points dans les villages et depuis les accès aux bourgs. Dans les vues dégagées sur le plateau, le projet ajoute des vues d'éoliennes proches dans ces vues comprenant des parcs existants (Nord de Rosières-en-Santerre, Ouest Royen...) Des plantations d'arbres et de haies sont proposées sur Fouquescourt et sur Maucourt afin de réduire encore l'impact depuis les habitations tournées vers le projet.</p>
Impacts cumulés	<p><b>Faibles (échelle éloignée) à modérés à forts (échelle rapprochée)</b></p> <p>Projet se regroupant avec le parc accordé de la Côte Noire limitrophe à l'Est : création d'un seul parc visuellement (même logique d'implantation et même gabarit d'éoliennes). Projet se regroupant avec le parc en instruction de Bois Madame limitrophe à l'Ouest : les trois parcs de Bois Madame, du Santerre et de Côte Noire forment un groupe sur le plateau. A l'échelle du périmètre éloigné, projet se regroupant avec les autres parcs les plus proches que sont les parcs au Nord de Rosières-en-Santerre au Nord (à environ 5 km), Hallu Punchy et Fresnoy-Liancourt à l'Est (à environ 3,5 et 3 km), Ouest Royen au Sud (à environ 5 km), Caix et Demie-Lieue à l'Ouest (à environ 8 et 7 km). Impacts les plus forts concernant l'habitat proche car projet du Santerre ajoutant des perceptions proches d'éoliennes et / ou augmentant l'angle de vue sur des éoliennes proches par rapport au projet accordé de la Côte Noire, auquel s'ajoute aussi le projet en instruction de Bois Madame.</p> <p>Pas d'impacts cumulés avec des projets autres qu'éoliens.</p>
Sites patrimoniaux et touristiques	<p><b>Très faibles</b></p> <p>Eloignement aux monuments historiques et sites touristiques. Sites emblématiques identifiés par le Schéma Régional Eolien pas (Péronne, Corbie, fond de vallée de la Somme, de l'Avre, de la Luce) ou peu impactés (vues lointaines depuis les hauts de versant des vallées dont le Nord des boucles de la Haute-Somme, vues lointaines depuis les plateaux du Secteur du Souvenir). Vue lointaine depuis la tour du mémorial de Villers-Bretonneux.</p> <p>Impact le plus fort concernant la perception immédiate du projet depuis le cimetière militaire de Fouquescourt (hors des circuits touristiques).</p>

Tableau 29 : Synthèse des impacts paysagers

# Synthèse du volet paysager

---



### Étude et localisation du site

Ce volet paysager a été réalisé par le bureau d'étude Énergies et Territoires Développement dans le cadre du projet de parc éolien du Santerre porté par les sociétés Idex et Nouvergies sur les communes de Fouquescourt et Maucourt (Communauté de Communes du Santerre) dans le département de la Somme (région Picardie).

Le parc est localisé sur le plateau du Santerre, à environ 3 km à l'Ouest de l'autoroute A1 et de la ligne TGV, et 3,5 km au Sud Est de Rosières-en-Santerre.

### Projet

La définition de l'implantation du parc éolien du Santerre s'est appuyée sur la géométrie du parc accordé de la Côte Noire qui est limitrophe au site étudié à l'Est, et sur les perceptions du parc depuis l'habitat proche.

Ainsi le parc comprend 10 éoliennes de hauteur totale de 125 m, réparties en trois lignes globalement Nord/Sud pour créer un parc parallèle au projet éolien accordé de la Côte Noire. La ligne centrale compte 4 éoliennes et les deux lignes Ouest et Est 3. L'éolienne E4 se différencie du groupe par sa localisation plus au Nord dans certaines vues (depuis l'Est et l'Ouest en particulier). Ces lignes parallèles constituent un parc éolien cohérent tout seul comme en prolongement du parc éolien de la Côte Noire. Le choix du gabarit de 125 m de hauteur totale répond à la recherche de cohérence avec le parc de la Côte Noire.

Un poste de livraison sera installé pour l'ensemble du parc, il sera localisé dans une parcelle en friche en bordure du bourg de Maucourt, lieu qui sera réaménagé. L'accès se fait majoritairement par les chemins existants sur le plateau.

### Contexte patrimonial et touristique

Les sites emblématiques identifiés par le Schéma Régional Eolien ne sont pas (Péronne, Corbie, fond de vallée de la Somme, de l'Avre, de la Luce) ou peu impactés (vues lointaines depuis les hauts de versant des vallées dont le Nord des boucles de la Haute-Somme, vues lointaines depuis les plateaux du Secteur du Souvenir).

Le projet est de plus éloigné des monuments historiques et sites inscrits et classés, et des vallées (paysages emblématiques). De nombreux lieux de mémoire témoignent de la première guerre mondiale, en particulier dans le cœur et le nord de l'aire d'étude. Les impacts les plus importants résident dans les perceptions immédiates du projet depuis le cimetière militaire de Fouquescourt (hors des circuits touristiques). Les impacts sur le patrimoine et le tourisme sont faibles.

### Contexte paysager

Le parc éolien du Santerre est localisé sur le plateau du Santerre entre Rosières-en-Santerre et Roye. Les communes d'accueil sont incluses dans la liste des communes favorables du Schéma Régional Eolien et le projet compris dans le pôle 1 du secteur B «Est Somme», dans les «zones favorables à l'éolien».

Le projet est hors des enjeux paysagers et patrimoniaux définis dans le SRE, et s'inscrit dans la stratégie de développement de l'éolien en pôle de densification.

Les caractéristiques paysagères de l'aire d'étude induisent des vues proches à très lointaines du parc éolien dans le paysage ouvert de plateau de grandes cultures, traversé par des axes de communication majeurs et comprenant plusieurs parcs éoliens existants et à venir (accordés, en instruction).

Depuis les plateaux, la présence des ondulations topographiques, du bâti et des bosquets masquera localement les mâts ou certaines éoliennes comme le montrent les photomontages.

Les vues les plus proches s'observent depuis les sorties ou lieux dégagés des bourgs proches sur le plateau (Fouquescourt, Maucourt, Méharicourt, Chilly, Fransart...) ainsi que depuis les axes routiers dont la RD34 à l'Ouest qui relie Rosières-en-Santerre et Roye, la RD337 au Nord (Lihons, Chaulnes). En effet au sein des bourgs, la trame bâtie aérée permet parfois des perceptions d'une ou plusieurs éoliennes.

Le projet est éloigné des vallées (Somme, Avre, collines du Vermandois, Luce), sans impacts depuis les fonds de vallées. Les vues du projet dans le paysage de plateau s'organisent depuis les hauts de versants dont le Nord de la Somme, et le projet se regroupe alors avec les autres parcs (Côte Noire, Nord de Rosières-en-Santerre...).

Les impacts cumulatifs avec les projets autres qu'éoliens soumis à l'avis de l'autorité environnementale et projets ICPE sont nuls.

Les impacts cumulés avec les autres parcs éoliens sont faibles à l'échelle éloignée, modérés à forts à l'échelle rapprochée. Le parc du Santerre est créé dans l'objectif de regroupement avec le parc accordé de la Côte Noire limitrophe à l'Est. Il se groupe aussi avec le projet de Bois Madame (en instruction) limitrophe à l'Ouest. Les trois parcs (Bois Madame, Santerre et Côte Noire) en formeront visuellement un seul ensemble. Le projet éolien se regroupe aussi avec les autres parcs voisins dont ceux au Nord de Rosières-en-Santerre et de l'Ouest Royen, tous deux à environ 5 km du projet. Cette interdistance avec ces parcs est en accord avec les recommandations du Schéma Eolien Régional de développer l'éolien (pôle de densification du secteur B), tout en conservant des espaces sans éoliennes entre les parcs.

### Conclusion

En conclusion, les **impacts paysagers** du parc éolien du Santerre sont **faibles à l'échelle éloignée, modérés à l'échelle rapprochée**.

Le parc du Santerre s'inscrit dans un **paysage éolien existant**, dans un **secteur de densification** identifié par le **Schéma Régional Éolien de Picardie et éloigné des sites patrimoniaux et touristiques**, dont ceux soulignés par le SRE, avec des impacts faibles.

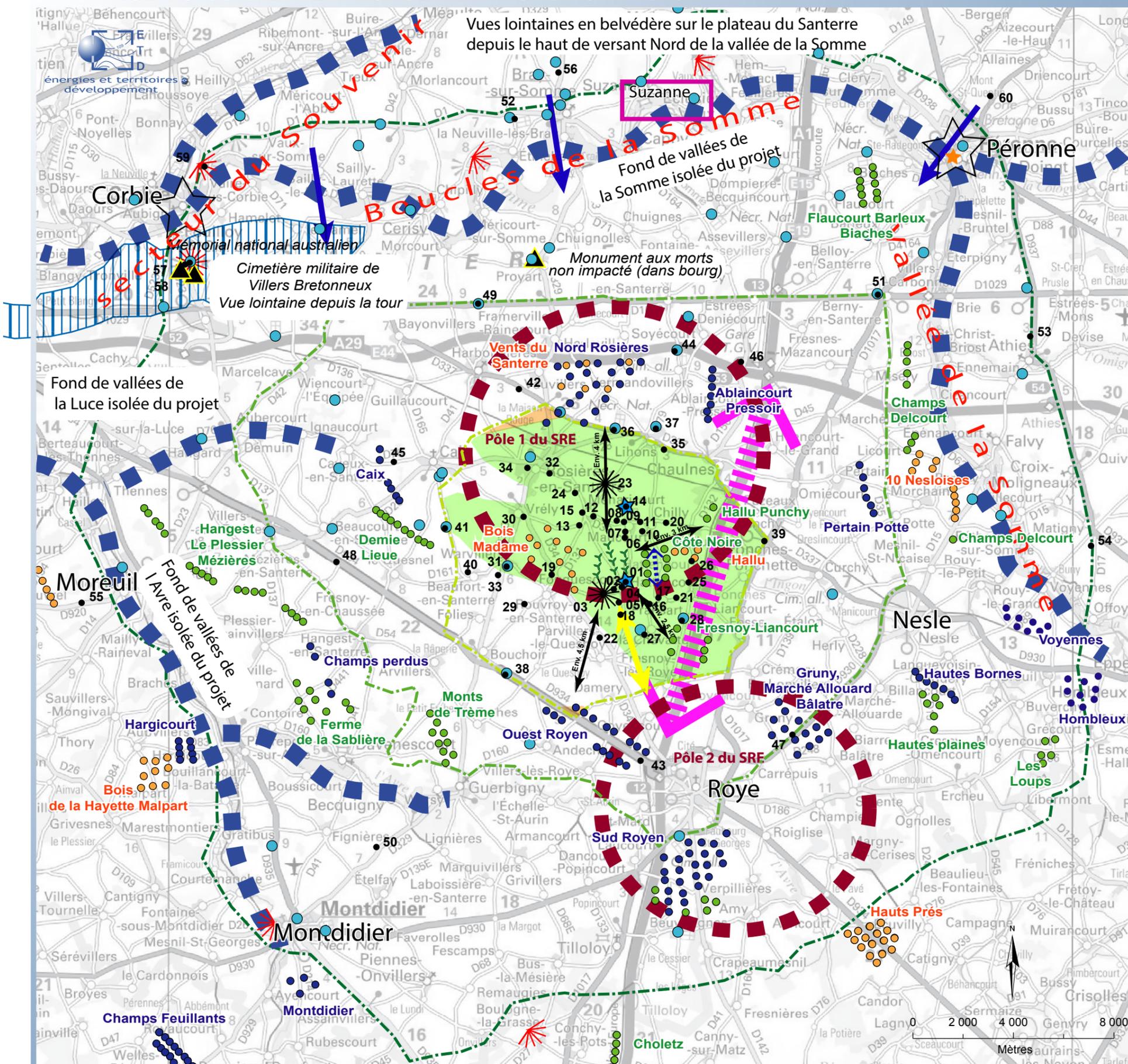
Le parc créé visuellement un seul parc avec le projet accordé de la Côte Noire qui lui est limitrophe à l'Est, ainsi que le projet en instruction de Bois Madame limitrophe à l'Ouest, sans bourgs entre ces parcs, et à une distance d'environ 5 km de l'ensemble au Nord de Rosières et de celui à l'Ouest de Roye.

Le tableau page suivante reprend les synthèses de l'état initial et des impacts.

Thématique	Etat initial - Sensibilités	Impacts
Contexte paysager éloigné	<p align="center"><b>Modérée à Faible</b></p> <p>Site étudié sur le plateau du Santerre, entre Rosières-en-Santerre et Roye, dans le département de la Somme (Picardie). Paysage de plateau de grandes cultures, avec des vues ouvertes et lointaines ponctuées de bosquets et de villages. Territoire traversé par plusieurs axes routiers majeurs dont l'autoroute A1 et la ligne TGV à l'Est du site étudié (à environ 2,5 km). Ville de Rosières-en-Santerre la plus proche au Nord Ouest à environ 3 km.</p> <p>Plusieurs parcs éoliens existants et à venir dans l'aire d'étude. Parc accordé de la Côte Noire limitrophe à l'Est et parc en instruction de Bois Madame limitrophe à l'Ouest, avec lesquels le site se regroupe. Parcs existants au Nord près de Rosières-en-Santerre et au Sud près de Roye à environ 4 / 4,5 km. Des vues proches à lointaines sur le site étudié depuis le plateau, avec intervisibilités avec autres parcs éoliens. Perceptions du site conditionnées par les ondulations du relief et la présence des boisements en s'éloignant.</p> <p>Site en recul des paysages emblématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la vallée de la Luce à environ 2,5 km à l'Ouest, avec une faible sensibilité avec cette vallée,</li> <li>- de la vallée de l'Avre à environ 8 km au Sud, avec une sensibilité très faible à nulle depuis le fond de vallée,</li> <li>- de la vallée de la Somme à environ 13 km au Nord et à l'Est, avec une sensibilité très faible à nulle depuis le fond de vallée.</li> </ul> <p>Sensibilité faible depuis les plateaux éloignés (Nord et Est de la vallée de la Somme, plateaux des unités paysagères de la vallée de l'Avre et des Trois Doms, des collines du Vermandois, du secteur du Souvenir et du Noyonnais).</p>	<p align="center"><b>Faibles</b></p> <p>Vues proches à lointaines sur le parc éolien dans le paysage des plateaux d'openfields du Santerre. Boisements ponctuant le plateau et ondulations du relief intervenant dans l'organisation des vues en s'éloignant du projet (vues partielles du projet). Selon les points et angles de vue parc perçu avec d'autres parcs éoliens. A l'échelle du périmètre éloigné, projet se regroupant avec les autres parcs les plus proches que sont les parcs au Nord de Rosières-en-Santerre au Nord (existant, à environ 5 km), Hallu Punchy et Fresnoy-Liancourt à l'Est (accordé, à environ 3,5 et 3 km), Ouest Royen au Sud (existant, à environ 5 km), Caix et Demie-Lieue à l'Ouest (existant et accordé, à environ 8 et 7 km). Projet se regroupant avec le parc accordé de la Côte Noire limitrophe à l'Est: création d'un seul parc visuellement (même logique d'implantation et même gabarit d'éoliennes). Projet éloigné des vallées (Somme, Avre, collines du Vermandois, Luce) sans impacts depuis les fonds de vallées. Vues du projet dans le paysage de plateau depuis les hauts de versants dont le Nord de la Somme, regroupé avec les éoliennes existantes au Nord de Rosières-en-Santerre.</p> <p>Impact défini faible à l'échelle éloignée pour la création d'un parc à géométrie lisible, la cohérence avec le parc de la Côte Noire, le regroupement avec ce parc et les parcs voisins, dans un secteur de densification favorable identifié par le Schéma Régional Eolien.</p>
Contexte paysager rapproché	<p align="center"><b>Modérée</b></p> <p>Site éolien sur le plateau agricole du Santerre, dans des parcelles ouvertes de grandes cultures, avec des bourgs-bosquets au Nord et au Sud dans le périmètre immédiat (1 km). Organisation de vues d'ensemble (vues larges et lointaines) depuis les sorties de bourgs et les axes routiers: lecture du site dans les parcelles de grandes cultures en perception immédiate, en arrière-plan de boisements présents sur le plateau (bois ponctuels ou villages-bosquets) en s'éloignant. Des vues depuis les axes routiers majeurs RD1017 à environ 4 km l'Est, RD934 à environ 4,5 km au Sud, définis axes de découverte dans l'Atlas des paysages de la Somme, et organisation de vues depuis l'intérieur des bourgs proches à la trame bâtie aérée.</p> <p>Site en recul des paysages emblématiques de la vallée de la Luce à environ 2,5 km à l'Ouest, avec une faible sensibilité. Site regroupé avec le parc accordé de la Côte Noire limitrophe au site à l'Est et parc en instruction de Bois Madame limitrophe à l'Ouest. Inter-visibilités avec les parcs existants notamment les plus proches localisés au Nord près de Rosières-en-Santerre et au Sud près de Roye (à environ 4 / 4,5 km). Site ajoutant des perceptions proches depuis le plateau. Sensibilité la plus forte pour le site étudié, cohérence avec les parcs voisins à rechercher notamment le projet de la Côte Noire qui est accordé. A l'échelle du site, parcelles desservies par un réseau de chemins agricoles, pouvant être utilisé pour le projet éolien.</p>	<p align="center"><b>Modérés</b></p> <p align="center"><b>Modérés à forts pour les impacts cumulés</b></p> <p>Vues proches du parc éolien dans le paysage ouvert de plateau agricole du Santerre depuis l'habitat et les axes routiers. Projet visible depuis certains points dans les villages et depuis les accès aux bourgs. Dans les vues dégagées sur le plateau, le projet ajoute des vues d'éoliennes proches dans ces vues comprenant des parcs existants (Nord de Rosières-en-Santerre, Ouest Royen...). Projet se regroupant avec le parc accordé de la Côte Noire limitrophe à l'Est : création d'un seul parc visuellement (même logique d'implantation et même gabarit d'éoliennes). Projet se regroupant avec le parc en instruction de Bois Madame limitrophe à l'Ouest. Les trois parcs de Bois Madame, du Santerre et de Côte Noire forment un groupe sur le plateau. Impacts les plus forts concernant l'habitat proche car projet du Santerre ajoutant des perceptions proches d'éoliennes et / ou augmentant l'angle de vue sur des éoliennes proches par rapport au projet accordé de la Côte Noire, auquel s'ajoute aussi le projet en instruction de Bois Madame. Impacts les plus forts concernant les vues depuis le Sud et le Nord depuis l'habitat proche. Pas de bourgs entres ces 3 parcs.</p> <p>Des plantations d'arbres et de haies sont proposées sur Fouquescourt et sur Maucourt afin de réduire encore l'impact depuis les habitations tournées vers le projet (création d'un intermédiaire dans la vue sur le plateau). Pas d'impacts cumulés avec des projets autres qu'éoliens.</p>
Sites patrimoniaux et touristiques	<p align="center"><b>Faible</b></p> <p>Eloignement aux sites patrimoniaux protégés : blockhaus de La Chavatte monument le plus proche à environ 2 km, église de Beaufort-en-Santerre à 4 km à l'Ouest (pas de vues du site depuis l'église), base de croix de cimetière de Fresnoy-les-Roye à 3,7 km au Sud. Autres sites patrimoniaux protégés sont éloignés à plus de 6 km du site étudié. Nombreux sites de mémoire en lien avec la Grande Guerre dont deux cimetières militaires dans le périmètre immédiat. Eloignement aux sites patrimoniaux majeurs définis dans le Schéma Régional Eolien qui sont aussi des sites touristiques : Péronne à environ 19 km au Nord-Est, Corbie à environ 20 km au Nord-Ouest, vallée de la Somme à environ 13 km au Nord (boucles de la Haute-Somme) et à l'Est (de la source au canal du Nord), secteur du Souvenir (à environ 9,5 km au Nord). Site éloigné et isolé visuellement de ces sites majeurs de Péronne et Corbie, et du fond de la vallée de la Somme (sensibilité très faible à nulle). Site éloigné du cœur du secteur du Souvenir (site classé autour de Thiepval &gt; 26 km) avec une sensibilité nulle. Site éloigné du projet de site classé autour de Villers-Bretonneux (&gt; 13,5 km) avec une sensibilité faible. Vues lointaines possibles depuis le versant Nord de la vallée de la Haute-Somme. Sensibilité nulle depuis le belvédère de Vaux, faible depuis celui de Sainte-Colette. Dans le périmètre rapproché, aucun site patrimonial et touristique majeur. Vue proche du site depuis le cimetière militaire britannique de Fouquescourt.</p>	<p align="center"><b>Très faibles</b></p> <p>Eloignement aux monuments historiques et sites touristiques. Sites emblématiques identifiés par le Schéma Régional Eolien pas (Péronne, Corbie, fond de vallée de la Somme, de l'Avre, de la Luce) ou peu impactés (vues lointaines depuis les hauts de versant des vallées dont le Nord des boucles de la Haute-Somme, vues lointaines depuis les plateaux du Secteur du Souvenir). Vue lointaine depuis la tour du mémorial de Villers-Bretonneux.</p> <p>Impact le plus fort concernant la perception immédiate du projet depuis le cimetière militaire de Fouquescourt (hors des circuits touristiques).</p>

Tableau 30 : Synthèse du volet paysager

Vues lointaines en belvédère sur le plateau du Santerre depuis le haut de versant Nord de la vallée de la Somme



- Zone potentielle d'implantation
  - + Projet éolien du Santerre
  - 01 Photomontages et n°
  - ✳ Photomontages 01 et 23 faits dans un angle de 360°
- | Périmètre   | Parc éolien  |
|---|--|
| <span style="border: 1px dashed green; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Rapproché      | <span style="color: blue; font-size: 12px; margin-right: 5px;">●</span> Construit        |
| <span style="border: 1px dashed orange; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Intermédiaire | <span style="color: green; font-size: 12px; margin-right: 5px;">●</span> Accordé         |
| <span style="border: 1px dashed red; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Eloigné          | <span style="color: orange; font-size: 12px; margin-right: 5px;">●</span> En instruction |
- Données du SRE Picardie (périmètre rapproché)**  
**Projet compris en zone favorable dans pôle de densification**
- Zones favorables à l'éolien
  - Zones favorables à l'éolien sous conditions
  - Confortement des pôles de densification  
Projet dans le pôle 1 du secteur B
  - ↔ Respiration entre les pôles
- Données DREAL Picardie**
- Site inscrit
  - Projet de site classé
  - ▲ Sites proposés à la candidature Unesco
  - ☆ Patrimoine bâti identifié dans le SRE
  - ~ Patrimoine paysager identifié dans le SRE
- Contexte paysager : plateau de grandes cultures, traversé par des infrastructures de communication, paysage éolien en évolution, présence de nombreux lieux de mémoire. Vues proches à lointaines du projet depuis les plateaux.**
- Vallées majeures (paysage emblématique identifié dans le SRE). Fond de vallée visuellement isolé du projet.
  - ↘ Vue lointaine sur le projet depuis le nord de la Somme
  - ✳ Panorama. Projet en vue lointaine depuis la tour du mémorial de Villers Bretonneux
  - ★ Site majeur du circuit du Souvenir (Péronne), pas de vue du projet depuis la ville
  - ★ Patrimoine lié à la Guerre 14-18 (donnée non exhaustive)  
Cimetières militaires les plus proches
  - Axe créé par les infrastructures de communication et repris par les parcs éoliens voisins. Axe repris par le projet.
  - ▤ Orientation du parc éolien accordé de la Côte Noire limitrophe à l'Est et reprise pour le projet

Sources : ETD, DREAL, DDT, CDT, Scan100 ©IGN, 2016.

carte 56: synthèse du contexte paysager et photomontages

# Bibliographie

---

- Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, 2010,
- Schéma Régional Éolien dans Schéma Régional Climat Air Energie de Picardie, 2012
  
- Données de l'Atlas des paysages de la Somme, DREAL Picardie,
  
- Base de données Mérimée, Ministère de la Culture (Monuments historiques),
- Données DREAL Picardie: sites inscrits et classés, projets soumis à l'avis de l'autorité environnementale, état des lieux éolien,
- Données DDT Somme et Préfecture de la Somme : état des lieux éolien,
  
- Données du Comité départemental du Tourisme de la Somme et des offices de tourisme locaux